



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 47
OCTOBRE 2023

Séance du Conseil Municipal du mardi 5 septembre 2023

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. MEYNET Jacques, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme LOUBET Chantal,
Mme ROSSET Sandra et M. UGO Alexandre.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Clément LAGALISSE a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques
Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à Mme Stéphanie BERTHOLON,
M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle
M. CARTILLIER Antoine a donné pouvoir à M. UGO Alexandre

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme VULLIEZ Madeleine

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 septembre 2023 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Situation budgétaire et financière de la commune au 5 septembre 2023

Document présenté en séance.

Dernière minute : Une subvention de 26 315 €, au titre des amendes de police sera versée le 20 septembre.

Information sur le versement d'une aide financière Portage foncier - EPF74

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une aide financière de 20 000 € a été accordée par le Conseil d'administration de l'EPF pour l'opération de portage de la maison Michel.

L'aide financière sera déduite du capital restant dû. Un courrier de remerciement a été envoyé à l'EPF74.

Information sur l'inauguration de la RD20 - Route des Voiron

Monsieur le Maire informe qu'une inauguration des travaux de la RD20 aura lieu le mercredi 11 octobre.

Délibération - Remboursement des frais - Voyage à Paris

Dans le cadre de l'organisation du voyage à Paris du CMJ, des frais notamment liés au transport en train ont dû être avancés par M. Christophe SONGEON.

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE REMBOURSER, Monsieur Christophe SONGEON, Maire, pour l'achat des tickets de transport lors du voyage à Paris. Le montant total s'élève à 419,85 €,
- DIT que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- DIT que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget.

Délibération - Majoration de la cotisation de la taxe due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au Conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE MAJORER de 60% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire précise que la délibération du 1^{er} février dernier concernant l'assujettissement de la taxe d'habitation des logements vacants ne s'applique plus, du fait de la majoration de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN Saison 2023/2024

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de football synthétique de la commune et des vestiaires est accordée à l'association SPORT LÉMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention, pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le projet de convention précisant les jours et heures d'utilisation par l'association ainsi que la contrepartie financière de cette mise à disposition.

Au vu des coûts énergétiques de plus en plus importants et vu que le montant de la mise à disposition n'a pas évolué depuis sa création, il est proposé d'augmenter la location de 50 € par mois, soit 400 €,

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN,
 - FIXE à 400 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 4 000 € pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024,
 - FIXE à 1200 € le montant de la caution demandée,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

Monsieur le Maire informe que Thonon agglomération occupera le terrain de football, tous les jeudis de 12h à 14h.

Information sur le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Pour rappel, la commission de contrôle des listes électorales a pour missions :

- De s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis la dernière réunion,
- De statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal.

Les nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales sont :

Fonction	Nom et prénom
Conseiller municipal	Mme Madeleine VULLIEZ
Délégué de l'administration	Mme Catherine David (Titulaire) M. Serge KLEIN (Suppléant)
Délégué du tribunal judiciaire	Mme Nadine AINOUX (Titulaire) M. Philippe BOULENS (Suppléant)

Monsieur le Maire informe que les prochaines élections se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Il s'agit des élections européennes.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur le personnel communal

- Pour rappel, deux agents de la Péri's'cool sont en disponibilité ou en congé parental et sont d'ores et déjà remplacés.
- Un contrat d'un agent technique arrive à son terme. Une procédure de recrutement est actuellement en cours.
- Afin d'accueillir un maximum d'enfants au restaurant scolaire, un recrutement va être lancé pour l'encadrement de la pause méridienne.

AFFAIRES SCOLAIRES

Information sur le projet de construction de logements aidés Route des Voiron

Monsieur le Maire informe avoir sollicité Thonon agglomération pour l'établissement d'un cahier des charges dans le cadre du projet de construction de logements aidés, sur le terrain jouxtant le futur groupe scolaire.

Le cahier des charges a été envoyé aux bailleurs sociaux locaux.

Un rendez-vous est fixé au mois de septembre avec eux pour qu'ils présentent leur projet et qu'ils puissent voir le terrain. Ce rendez-vous est également l'occasion d'un échange sur les attentes exactes des élus pour ce projet.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Le permis de construire a été accordé le 27 juillet dernier. Concernant la consultation des entreprises, un planning a été fixé :

- Un avis de pré-information a été envoyé le 25 août dernier : cela permet d'informer les entreprises qu'un marché va être prochainement lancé et d'avoir la possibilité de réduire le délai de réception des offres,
- La consultation sera lancée fin septembre avec une remise des plis fin octobre,
- L'analyse se fera dans la première quinzaine de novembre,
- La CAO sera réunie à la mi-novembre,
- L'attribution se fera lors du Conseil municipal de décembre,
- Le début des travaux est envisagé pour janvier 2024.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 5 septembre 2023

Nouvelles demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion :

Permis de construire :

Dépôt le 13/07/2023 : PC 74 025 23 B0014 : MYK CONSTRUCTION PROMOTION, (ancien propriétaire : Mme ORSAT - VULLIEZ Claude), lieu-dit : « Champs Derrière », zone Ud. Réalisation de 2 maisons individuelles de 192 m² au total. Arrêté de refus émis le 21/08/2023. Déblaiement et stationnements non conformes.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 28/07/2023 : DP 74 025 23 B0056 : SAS ESTTIA M. MOUCHET Jean-Pierre, lieu-dit : « Marcorens », zone Uh et zone 2AU. Modifications en façades d'un bâtiment existant. Arrêté sans opposition émis le 11/08/2023.
- Dépôt le 24/07/2023 : DP 74 025 23 B0057 : ARTEIS SOLAIRE, pour M. BONIN Jean-Paul, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture, surface de 13,6 m². Arrêté sans opposition émis le 11/08/2023.
- Dépôt le 08/08/2023 : DP 74 025 23 B0058 : M. LOHIER Gérard, lieu-dit : « Champ du Veigeret », zone Uc. Réalisation d'une véranda de 14,42 m². Arrêté sans opposition émis le 11/08/2023.

Délibération - Convention pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnées traversant les propriétés privées de Messieurs Perreard et Turrettini

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet étudié par la commission Environnement, pour l'ouverture au public d'itinéraires de randonnées supplémentaires sur la commune.

Afin de pouvoir relier le Parc de Thénières à Boisy, il est possible de créer un itinéraire empruntant des terrains appartenant à deux propriétaires différents avec lesquels une convention doit être signée pour permettre l'autorisation à titre gratuit des randonneurs

pour la pratique de la randonnée pédestre, ainsi que l'autorisation de la pose d'éléments de signalisation sur l'emprise du terrain. Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur ce projet d'itinéraire, situé aux lieux-dits : « Sur les Vignes » et « L'Essert ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ouverture d'un itinéraire de randonnée pédestre tel que décrit dans l'exposé ci-dessus ;
- AUTORISE, Monsieur Le Maire à conclure les deux conventions à intervenir avec les deux propriétaires concernés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Voyage à Paris - 29 et 30 août

Les enfants de l'ancien et l'actuel Conseil Municipal des Jeunes sont partis, accompagnés d'élus et d'agents de la commune à Paris les 29 et 30 août derniers. Les enfants ont pu visiter la capitale avec le musée Grévin et faire une balade sur les bateaux mouches. Ils se sont également rendus à l'Assemblée Nationale reçus par Mme la Députée, Anne-Cécile VIOLLAND. Les enfants ont pu échanger avec elle et avec la présidente de l'Assemblée Nationale, Mme Yaël BRAUN-PIVET, qui a fait l'honneur de les accueillir dans les jardins. Les enfants ont pu visiter le Sénat avec Monsieur le Sénateur, Loïc Hervé, qui a offert le repas du midi.

Enfin, ils ont participé au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe où avait également lieu la cérémonie de la libération de Paris en présence notamment du Préfet de Police et du Général Militaire de Paris.

Une rétrospective du voyage sera organisée lors des Vœux du Maire en janvier 2024.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

CÉRÉMONIE DU 13 JUILLET

Les festivités organisées pour la Fête Nationale se sont déroulées le jeudi 13 juillet dernier sur le site du futur groupe scolaire. Au programme : une cérémonie devant le monument aux morts, un concert suivi d'un défilé aux lampions et d'un feu d'artifices. L'ensemble des participants et des intervenants ont été très satisfaits de la soirée. Une réflexion est d'ores et déjà en cours pour l'édition 2024 pour laquelle le site retenu depuis deux ans sera indisponible du fait des travaux engagés pour le groupe scolaire.

OCTOBRE ROSE

Des décorations seront installées sur l'ensemble de la commune et une marche rose sera organisée par l'ASLB.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **L'évènement la nuit est belle** se déroulera le vendredi 22 septembre. A cette occasion, une animation est organisée par la commission environnement à partir de 19h30 sur les thèmes de l'univers, les galaxies et le système solaire. L'animation est limitée à 35 personnes.
- **Le nettoyage du cimetière** est programmé courant octobre. Une information plus détaillée parviendra prochainement.

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

La rentrée s'est très bien passée avec un effectif des classes stable : 149 enfants dont 59 en maternelle et 90 en élémentaire.

INTERCOMMUNALITÉ

Transports scolaires - Arrêt de bus de la Tuilière Etude du pont du Grand Vire

Une étude du Pont du Grand Vire a été demandée, pour connaître sa solidité et la possibilité du passage sans risque du bus scolaire. L'entreprise Conseils Ingénierie Lémanique a rendu son rapport et a conclu que le pont était dans un état correct et qu'aucune anomalie majeure, ni de pathologie de nature à engager à court ou moyen terme la sécurité des usagers, a été identifiée.

Au regard des conclusions du rapport, l'arrêt de la Tuilière est remis en service, Thonon agglomération se charge d'informer les parents. Si toutefois des parents n'ont pas encore inscrit leurs enfants, ils peuvent encore le faire et ce sans pénalité.

INFORMATIONS DIVERSES

Courrier Mairie de Publier - Créneau de natation pour les élèves du Bas-Chablais

Un créneau de 10 séances de natation a été accordé pour les 6 classes du Collège du Bas-Chablais entre mars et juin 2024, à la Cité de l'Eau.

Information sur l'Ambroisie

Des référents Ambroisie ont été désignés au sein des conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 5 juillet 2022. De la documentation est remise aux référents Ambroisie de la commune.

Cambriolage du local du service technique

Un cambriolage a eu lieu au local des services techniques dans la soirée du 31 juillet dernier. Le camion ainsi que du petit matériel ont été volés. Une déclaration à l'assurance a été faite. Le retour de l'expert est attendu prochainement.

Travaux de voirie - Chavannex

Pour information, des travaux sont prévus à Chavannex sur la commune de Sciez à partir du 11 septembre, pour une durée de 4 mois. Pendant cette période, la route sera barrée, des déviations via Massongy et Bons-en-Chablais seront mises en place.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 3 octobre 2023.

Clôture de la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ

Le Maire
Christophe SONGEON

SAMEDI 14 OCTOBRE

FETE DE L'AUTOMNE

Vente de jus de pomme
Pressée traditionnelle

Apportez votre contenant !

dès 8h jusqu'à épuisement des stocks

Place du Pressoir
BALLAISON

RESTAURATION
PÂTISSERIES
BUVETTE
POMMES ET SAUCISSONS
SUR COMMANDE

en duo avec la

**Marche
Rose**



www.facebook.com/BallaisonSouDesEcoles

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall